

# Les Amis des Monastères

N° 170 - AVRIL 2012 - TRIMESTRIEL - 5 €



Les Carmélites aujourd'hui



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« **Fondation des Monastères** »

**83/85, rue Dutot**

**75015 Paris**

**Tél. 01 45 31 02 02**

**Fax 01 45 31 02 10**

**E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)**

**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**

**CCP 3 041 212 F LA SOURCE**

Jésus

*“ Jésus ” par lequel sainte Thérèse de Jésus commençait ses écrits ©(DR)*

# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

*1<sup>er</sup> de couverture :*  
*Lettre autographe*  
*de sainte Thérèse d'Avila*  
*6 août 1580*

© Carmel de Bayonne

*Sainte Thérèse*  
*tableau du XIX<sup>e</sup> siècle*

© Carmel de Forges

*4<sup>e</sup> de couverture :*  
© Éditions du Carmel

## Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

N° 12324 - avril 2012

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 170 – Avril 2012

### Les Carmélites aujourd'hui

#### Editorial

*Par* *Seur Marie-Bernard Amestoy, prieure du carmel de Bayonne* ..... 4

#### Etre fondement pour qui vient après nous

*Par* *le Père Saverio Cannistrà, préposé général, o.c.d.* ..... 8

#### Un carmel dans la vie d'un diocèse

*Par* *le cardinal Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux* ..... 12

#### La formation initiale au Carmel féminin :

à la recherche du trésor caché ...

*Par* *Seur Véronique Aubry, prieure du carmel du Pâquier (Suisse)* ..... 24

#### Carmels et fédérations, autonomie et collaboration

*Par* *Seur Françoise-Thérèse Izopet, prieure du carmel de Vals* ..... 29

#### Cloîtres d'ici et d'ailleurs,

*voyage au fil des monastères* ..... 38

#### Chronique juridique

*I - le régime fiscal de la transmission des biens*

*à une communauté religieuse à l'occasion de sa reconnaissance légale.* ..... 40

*II - Le diagnostic légionelle et les hôtelleries monastiques.* ..... 45

#### Vie de la Fondation

*L'édition 2011 du Guide fiscal des communautés religieuses* ..... 47

#### Vie religieuse

*Session sur le patrimoine immobilier des instituts* ..... 48

Notes de lecture ..... 51

Annonces ..... 57

Abonnez-vous ..... 59

# ÉDITORIAL

---

Avec ce numéro, nous présentons l'actualité de l'Ordre du Carmel : l'histoire du Carmel étant bien connue, nous nous appliquerons à mettre en relief la vitalité de l'aujourd'hui.

L'Ordre du Carmel prépare le cinquième centenaire de la naissance de sainte Thérèse d'Avila (1515-2015). Pour ce faire, tout l'Ordre du Carmel est invité à lire chaque année un ouvrage de sainte Thérèse de Jésus, à partir du 15 octobre 2009 et jusqu'en 2014. L'ordre de lecture des écrits thérésiens est le suivant : *le Livre de la Vie* (2009-2010), *le Chemin de perfection* (2010-2011), *les Fondations* (2011-2012), *les Demeures* (2012-2013), *les Relations, les Poésies et la Correspondance* (2013-2014).

Le Père Savério Cannistrà, préposé général de l'Ordre du Carmel, dans une homélie à la Province de Paris trace les lignes essentielles du livre *des Fondations* et nous dit avec force qu'un Ordre n'est vivant que dans la mesure où chacun est convaincu « *d'être fondement pour qui vient après nous* » (F 4,6). Le dynamisme de la Santa Madre Teresa d'Avila nous pousse non pas à copier les manières de faire d'une époque, mais avec fidélité et créativité à nous ouvrir à des perspectives nouvelles sur des sentiers inconnus.

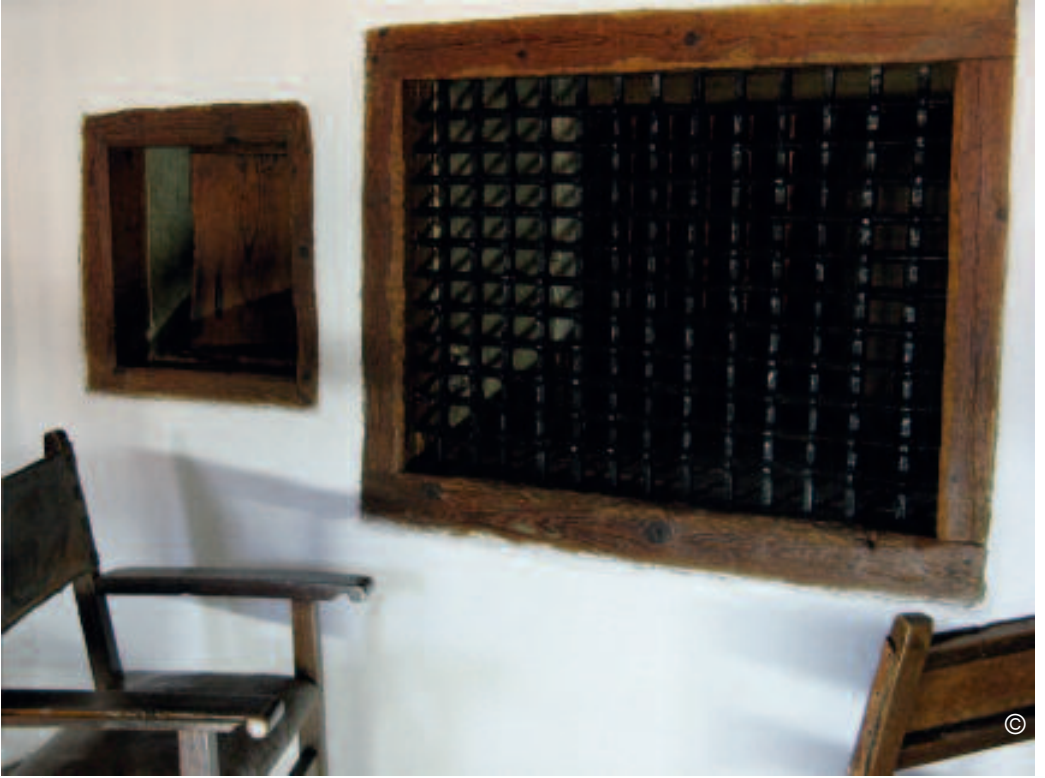
À l'occasion de la clôture du quatrième centenaire du Carmel de Bordeaux Talence, des bases solides nous sont proposées par le cardinal Ricard sur **la vie du carmel dans un diocèse**. La vie religieuse, dans ses divers charismes, est don de Dieu pour l'Église et au service de la vitalité spirituelle et évangélique de ce Corps qui est l'Église. Le Carmel vit son charisme d'une manière spécifique dans le silence, la solitude, dans l'écoute quotidienne de la Parole de Dieu, dans la contemplation du Visage du Christ, dans cet échange d'amitié vécu à l'oraison et prolongé dans la vie fraternelle, dans le travail qui nous rend solidaires de tous les hommes. *Boire à la source*, comme nous y convie sainte Thérèse d'Avila à chaque page de ses écrits, n'est pas autre chose que d'entretenir un cœur à cœur *avec Celui dont nous avons la certitude d'être aimées*, pour le répandre ensuite dans une fécondité spirituelle qui n'appartient qu'à Celui qui en est Lui-même la Source.

Etre configurée au Christ, nous dit sœur Véronique, prieure du carmel du Pâquier, c'est pouvoir dire avec saint Paul : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi.* » (Ga 2,20). Un long chemin de formation est ici présenté, chemin d'écoute, de conversion et de vie. La responsabilité des formatrices est de faire grandir progressivement, au pas de chacune, pour faire entrer dans l'expérience vivante du Carmel. Une tâche **dont les fédérations portent le souci.**

Sœur Françoise-Thérèse du carmel de Vals, ancienne fédérale de la région Avignon/Lyon, retrace l'histoire des fédérations, organisme fortement conseillé par tous les papes depuis Pie XII, le rôle principal d'une fédération étant de préserver et de **promouvoir les valeurs de la vie contemplative.** De plus, les rencontres organisées par les fédérales permettent de créer des liens d'entraide et de soutien fraternel dans l'esprit même de sainte Thérèse d'Avila. Ainsi, nous pouvons, par-delà les frontières, partager l'idéal thérésien en invitant à nos temps de formation et d'échanges d'autres pays d'Europe et d'ailleurs.

*Qu'en ouvrant cette revue consacrée au Carmel,  
nos amis lecteurs y trouvent la proximité aimante du Christ ressuscité.*

*Soeur Marie-Bernard Amestoy,  
prieure du carmel de Bayonne*



© *Éditions du Carmel*



# LA FAMILLE CARMÉLITAINE EN QUELQUES TRAITS

---

La famille carmélitaine comprend les frères carmes, les moniales carmélites, des congrégations religieuses de spiritualité carmélitaine ainsi que des associations et communautés diverses qui accueillent l'enseignement du Carmel.

Les frères carmes sont à l'origine de l'ordre du Carmel au XII<sup>e</sup> siècle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la réforme menée par sainte Thérèse de Jésus (sainte Thérèse d'Avila) et saint Jean de la Croix provoque une séparation entre les réformés (ou déchaussés, o.c.d.) et ceux qui poursuivent « l'antique observance » (o. carm.)

**Les frères carmes** sont des religieux contemplatifs et apostoliques qui partagent avec les sœurs carmélites le même rythme de prière, en particulier les deux heures d'oraison silencieuse quotidiennes.

On compte huit couvents de Carmes en France et quatre à l'étranger qui dépendent des provinces françaises : Fribourg en Suisse, Kaolack au Sénégal, Trois-Rivières au Québec et Bagdad en Irak.

**Les moniales carmélites**, fondées au XV<sup>e</sup> siècle par Jean SORETH, regroupent environ 86 monastères en France. C'est à elles qu'est consacré ce numéro.

Les **congrégations carmélitaines apostoliques**, comme la congrégation de la Providence de la Pommeraye, allient prière, vie fraternelle et engagements apostoliques.

L'**institut Notre-Dame de Vie** compte deux branches laïques, une masculine, l'autre féminine, et une branche sacerdotale.

**Les laïcs** qui sont attirés par la prière silencieuse et par les grandes figures carmélitaines se réunissent une fois par mois en communauté séculière du Carmel. Ils constituent ce qu'on appelait autrefois le Tiers-Ordre et maintenant l'Ordre des Carmes Déchaux Séculier, l'O.C.D.S.

Pour davantage d'informations : [www.carmel.asso.fr](http://www.carmel.asso.fr)

# ÊTRE FONDEMENT POUR QUI VIENT APRÈS NOUS

---

*A l'occasion de la visite pastorale de la province de Paris qui s'est déroulée entre le 16 octobre et le 9 novembre 2011 et de la rencontre de quelques monastères de nos soeurs carmélites et des laïcs engagés au Carmel (OCDS), le préposé général de l'Ordre des Carmes Déchaux a proposé une réflexion personnelle sur le livre des Fondations.*

Pourquoi Thérèse a-t-elle écrit *les Fondations* ? Pour la même raison qui l'a conduite à raconter sa vie : chanter les miséricordes du Seigneur ! Si dans *le livre de la Vie*, Thérèse a parlé des fruits de la miséricorde de Dieu dans son histoire personnelle, dans le livre *des Fondations*, elle magnifie cette même miséricorde à l'œuvre dans l'histoire de la famille religieuse qu'elle a créée. Thérèse insiste particulièrement dans cette œuvre sur l'obéissance pour montrer que cela ne provenait pas d'une volonté humaine mais de la volonté de Dieu. Plus d'une fois, au cours de l'ouvrage, elle fait la réflexion suivante : « Si vous y réfléchissez, vous verrez que la plupart de ces maisons n'ont pas été fondées par des hommes, mais par la puissante main de Dieu ; sa Majesté aime parfaire ses œuvres, si nous n'y faisons pas obstacle. » (*F 27,11*) Thérèse, qui se sent faible et limitée, se voit encouragée par la voix de Dieu : « Ma Fille, l'obéissance donne la force ».

Dans l'action apostolique, Thérèse est transportée par une force divine un peu à la manière de ce qu'elle a éprouvé dans ses expériences mystiques. Le vent de l'Esprit la met en mouvement hors de l'espace aimé et protégé de son monastère pour se risquer sur les routes poussiéreuses et ensoleillées de Castille et d'Andalousie. Elle s'expose ainsi à des rencontres enrichissantes, mais aussi à des conflits continuels et à des dangers de tout genre. Le récit des épreuves rencontrées en chacune des fondations montre comment Thérèse a connu « la fatigue de la charité » et la « patience persévérante de l'espérance » dont parle saint Paul. Elle ne se laisse pas arrêter ou effrayer par les obstacles mais reconnaît la présence amie du Seigneur. L'amour et la providence de Dieu sont à

l'œuvre au sein de l'adversité aussi bien qu'à travers des aides souvent imprévues. Les difficultés et les conflits qu'elle attribue à l'Adversaire stimulent son esprit combatif et chevaleresque.

A travers ce récit, Thérèse nous enseigne tout particulièrement qu'il est possible de vivre la contemplation dans l'action. Jusqu'à présent, elle situait la contemplation dans l'espace clos du monastère, de l'oratoire ou de la cellule. Maintenant, nous la voyons en chemin, à découvert, au milieu des gens. Son regard, toujours fixé sur Jésus, ne perd rien de son acuité contemplative : Thérèse discerne, à travers les événements, les combats entre le règne de Dieu et le règne de ce monde. Loin de s'en effrayer, elle voit là son poste « d'amie forte de Dieu » et de combattante pour le service du Seigneur et de son Évangile. Cette attitude de la Madre témoigne d'une indiscutable force prophétique. Elle révèle l'originalité de son charisme contemplatif et mystique au regard de celui de la vie monastique traditionnelle : Dans le monachisme bénédictin, la communauté monastique tente de devenir une préfiguration de la Jérusalem céleste, un lieu de paix, à l'abri des conflits du monde, d'où s'élève la louange liturgique et le travail silencieux dans l'attente de la béatitude céleste. La contemplation thérésienne est habitée, quant à elle, par une inquiétude interne liée aux anxiétés et aux angoisses de l'histoire. Elle est animée par le désir de porter aux hommes l'espérance de l'Évangile et la joie d'avoir Jésus comme ami, frère et compagnon. En ce sens, la contemplation thérésienne est sans repos : « Ô Charité de ceux qui aiment véritablement ce Seigneur et le connaissent ! Ils ne se reposeront guère, s'ils voient qu'il dépend moindrement d'eux d'aider une seule âme à progresser et à aimer Dieu davantage, de la consoler, ou de l'écarter d'un danger. Ils se reposeront mal, s'ils se reposent seuls ! » (F 5,5).

L'obéissance à la volonté de Dieu et la docilité aux motions de l'Esprit comportent un autre aspect auquel on pense rarement, celui de la créativité. Thérèse nous montre que l'obéissance, loin de limiter notre liberté et de réduire nos possibilités d'action, nous ouvre au contraire des perspectives nouvelles. Elle nous permet de découvrir des dimensions et des potentialités de notre être que nous n'avions pas explorées. Elle nous fait marcher par des chemins que nous ne connaissons pas et nous guide sur des sentiers inconnus (*cf. Is 42,16*). Thérèse a découvert qu'être fondatrice n'était pas la prérogative de celle qui

commence une famille religieuse, mais était de la responsabilité de chacun des membres de cette même famille. Cette conviction traverse tout le livre *des Fondations* comme un leitmotiv. Si fonder ne signifie pas simplement commencer, mais « être fondement », chacun de nous est fondement pour qui vient après nous (*cf. F 4,6*). En ce sens la fondation n'est jamais quelque chose de statique et d'achevé. Elle demeure toujours « en acte » de s'accomplir. C'est la seule manière d'être fidèle aux commencements que de participer de génération en génération à l'acte fondateur. « Nous commençons maintenant ; qu'ils s'efforcent de toujours commencer, et d'aller du bien au meilleur » (*F 29,32*). Fonder ne signifie pas construire matériellement, mais s'engager intérieurement à vivre un certain style de vie pour donner sens à ce que nous sommes et à ce que nous faisons. Aucun ne peut être exempté de cette œuvre continue de « fondation » et de refondation du sens. C'est une œuvre sainte, puisque c'est l'œuvre de Dieu. Au moment de remettre son œuvre entre les mains de ses sœurs, Thérèse éprouve une véritable crainte révérencielle au regard de ce que Dieu a fait par elle. Elle se préoccupe de leur inculquer ce sens du respect pour stimuler leur vigilance. Malheur à celui qui « déstructure » une telle construction, en altérant son équilibre. Comme le dit saint Paul (*1 Co 3,10-11*), chacun doit être attentif à la manière dont il construit : « Nul ne peut mettre un fondement différent de celui qu'il a déjà trouvé : Jésus-Christ ». Sans la fidélité qui donne sens aux petites choses de chaque jour, le lien entre l'expérience quotidienne et son fondement qui est le Christ risque de s'éroder progressivement. Il n'y a plus alors de vie, de sens, ni de croissance. Voilà ce qui est grave selon Thérèse : « Ô mes Filles ! Tout est grave, du moment que l'on cesse d'avancer. » (*F 29,32*)

Relire sainte Thérèse nous fait découvrir toujours plus la richesse de son enseignement. Demandons au Seigneur de savoir profiter de la grâce de ce temps de préparation au cinquième Centenaire de sa naissance afin de boire chaque jour à cette source. Puisseons-nous retrouver ainsi la beauté de ce que nous sommes, de ce qui nous est donné et de ce que nous avons à transmettre aux hommes et aux femmes de notre temps.

*Père Saverio Cannistrà*  
*Préposé général o.c.d.*  
*(Avec l'aimable autorisation de l'auteur)*



*La Madre - statuette découverte lors de la restauration  
de la chapelle du carmel de Bayonne en 1993.*

# UN CARMEL DANS LA VIE D'UN DIOCÈSE

---

*Conférence donnée le 8 décembre 2010 par le Cardinal Ricard, archevêque de Bordeaux, pour la clôture du quatrième centenaire du carmel de Bordeaux.*

Mes Sœurs, chers amis,

Je suis très heureux de vous parler de la place d'un carmel dans la vie d'un diocèse. Cette conférence me donne l'occasion de vous partager quelques-unes des convictions qui sont les miennes. Ces convictions viennent de mon expérience et sont très liées aux relations que j'ai pu avoir avec un certain nombre de carmels : Marseille, Saint-Romain de Surieu (dans l'Isère), Montpellier, Sète et aujourd'hui Talence.

## I - LE CARMEL COMME DON DU SAINT-ESPRIT À L'ÉGLISE LOCALE

Pour moi, un carmel est d'abord un don de Dieu à cette Église locale, cette Eglise particulière, qu'est un diocèse. Dans sa *Première Épître aux Corinthiens*, l'apôtre Paul nous montre que l'Esprit-Saint dans sa grande prodigalité dote le Corps du Christ d'une multitude de dons. Ces charismes sont au service de la vitalité spirituelle et évangélique de ce Corps.

« Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; divers modes d'action, mais c'est le même Dieu qui produit tout en tous. Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous... Mais tout cela, c'est le seul et même Esprit qui le produit, distribuant à chacun ses dons, selon sa volonté. » (1 Co 12, 4-7, Il).

### *1) Un charisme au service de l'Église*

Ces charismes peuvent avoir une dimension personnelle ou une dimension collective. Un groupe, une communauté, peut avoir le charisme de mettre en valeur telle ou telle dimension de la vie évangélique, tel ou tel visage de l'expérience chrétienne. C'est en ce sens qu'on peut considérer les différentes spiritualités chrétiennes comme autant d'intuitions spirituelles particulières, comme autant de dons de l'Esprit de Dieu à son Peuple.

Dans son exhortation *Vita consecrata*, de 1996, écrite à la suite du Synode sur la vie consacrée, le pape Jean-Paul II écrit : « Comment ne pas faire mémoire avec reconnaissance envers l'Esprit de l'abondance des formes historiques de vie consacrée suscitées par Lui et présentes aujourd'hui dans le tissu ecclésial? Ces formes ont l'aspect d'une plante aux multiples rameaux, qui plonge ses racines dans l'Évangile et produit des fruits abondants à tous les âges de l'Église. Quelle extraordinaire richesse !... Le Synode a fait mémoire de cette œuvre constante de l'Esprit-Saint, qui déploie au cours des siècles les richesses de la pratique des conseils évangéliques grâce aux multiples charismes et qui rend ainsi perpétuellement présent le mystère du Christ dans l'Église et dans le monde, dans le temps et dans l'espace. » (n° 5)

Permettez-moi, mes Sœurs, de vous adresser cette exhortation que le pape Jean-Paul II adressait aux membres du chapitre général de l'Ordre des Carmes Déchaux :

« Sentez-vous aujourd'hui plus que jamais, avec votre charisme propre, au service de l'Église entière et du monde qui cherche Dieu. Chacun de nous reçoit de Dieu les dons surnaturels pour l'utilité et l'édification de tout le Corps mystique. Cette conscience, bien loin de porter à une attitude de suffisance, doit nous rendre plus humbles, plus reconnaissants envers Dieu, plus responsables, plus disposés à servir dans le domaine où nous avons été gratifiés par Dieu. Votre don, très chers Frères, est pour toute l'Église. Ne l'oubliez jamais. Un charisme approuvé par l'Église — comme l'est le vôtre — est toujours pour le bien de l'Église. »

(Samedi 4 mai 1985).

## 2) *Le charisme de la vie contemplative*

Ce charisme, pour un carmel, prend une double forme spécifique : c'est une forme de vie contemplative et c'est une forme de vie contemplative selon une spiritualité particulière, originale, spécifique, qui est celle du carmel.

C'est tout d'abord un don de l'Esprit à l'Église diocésaine qui prend la forme de la vie contemplative. Celle-ci vient nous rappeler à tous que Dieu seul est l'unique que nous devons rechercher : « Cherchez d'abord le Royaume et la justice de Dieu, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » (*Mt 6, 33*).



Dans son exhortation, Jean-Paul II nous rappelle : « Les instituts totalement ordonnés à la contemplation, composés de femmes ou d'hommes, sont pour l'Église un motif de gloire et une source de grâces célestes. Par leur vie et par leur mission, les personnes qui en font partie imitent le Christ en prière sur la montagne, elles témoignent de la seigneurie de Dieu sur l'histoire, elles anticipent la gloire future. Dans la solitude et dans le silence, par l'écoute de la Parole de Dieu, la pratique du culte divin, l'ascèse personnelle, la prière, la mortification et la communion de l'amour fraternel, elles orientent toute leur vie et toute leur activité vers la contemplation de Dieu. Elles offrent ainsi à la communauté ecclésiale un témoignage unique de l'amour de l'Église pour son Seigneur et elles contribuent, avec une mystérieuse fécondité apostolique, à la croissance du Peuple de Dieu. » (n° 8).

J'aurai l'occasion de développer un peu plus loin cette affirmation du pape Jean-Paul II.

### 3) *Le charisme carmélitain*

Mais je voudrais ajouter que le Carmel apporte à la vie contemplative présente dans un diocèse (à côté du monastère de Cisterciennes du Rivet ou de la Solitude à Martillac) l'originalité de la spiritualité du Carmel.

Pour définir la spécificité du charisme thérésien, je reprendrai volontiers ce que le texte des *Constitutions des Moniales déchaussées* de 1991 dit au n°10 : « La vocation des Carmélites déchaussées est un don de l'Esprit, qui les invite à «l'union secrète avec Dieu» dans l'amitié du Christ et l'intimité de la bienheureuse Vierge Marie, en un genre de vie où l'oraison et l'immolation s'unissent à un grand amour pour l'Église. C'est pourquoi, en vertu de leur vocation, elles sont appelées à la



contemplation dans la prière et dans la vie. Elles se livrent à l'oraison continuelle, soutenue par la foi, l'espérance et surtout par la divine charité, afin de parvenir avec un cœur pur à la plénitude de vie dans le Christ, et se disposer ainsi aux dons toujours plus abondants de l'Esprit. Par sa nature même, le charisme thérésien veut que l'oraison, la consécration et toutes les énergies d'une carmélite déchaussée soient orientées vers le salut des âmes. »

Un Carmel permet de boire à la source de la grande tradition carmélitaine marquée par les apports, décisifs pour la vie théologique et spirituelle, de sainte Thérèse d'Avila, de saint Jean de la Croix, de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, de sainte Elisabeth de la Trinité, de sainte Thérèse-Bénédicte de la Croix et de bien d'autres... Avec la présence des Pères Carmes, les carmels successifs sur Bordeaux puis sur Talence ont été l'occasion pour beaucoup de prêtres, de religieux, religieuses, d'hommes et de femmes, de nourrir leur vie spirituelle de cette grande tradition du Carmel. Cela se poursuit aujourd'hui et c'est vraiment un don que l'Esprit-Saint fait à notre diocèse.

## II - LE CARMEL COMME LIEU DE FÉCONDITÉ CACHÉE

Un certain nombre de nos contemporains ne perçoivent pas l'enjeu de la vie contemplative, l'enjeu d'un carmel. A la limite, ils pourraient accepter l'existence de la vie religieuse apostolique sous l'angle d'une certaine utilité ecclésiale ou humaine. Mais une vie contemplative, ils ne voient pas à quoi elle sert et ils la pensent inutile. C'est là toute la différence qu'il y a entre l'efficacité humaine et la fécondité spirituelle.

### *1) La fécondité spirituelle*

L'efficacité dépend du projet de l'homme, de son investissement, de son action. Cette action, il la conduit. Il en est responsable. La fécondité, elle, est un fruit de l'Esprit-Saint. Elle est un don de Dieu. Elle est un fruit de l'action du Seigneur, qui passe par une médiation humaine et lui donne de participer à cette communication du salut. Le Seigneur nous associe à son œuvre de salut. Il permet que notre union à lui porte du fruit, non seulement dans nos vies personnelles mais aussi dans la vie des autres. C'est la communion des saints. Le Seigneur rend féconde notre action de nous unir à lui. Nous ne savons pas quels en seront les bénéficiaires mais nous savons qu'il y en aura.



*Cellule de Louise de France, ancien carmel de St-Denis. Musée d'art et d'histoire. Saint-Denis. (DR)*

Un monastère comme lieu d'union à Dieu dans la prière et dans l'offrande quotidienne de sa vie ne peut qu'être un lieu de fécondité spirituelle, fécondité cachée mais fécondité bien réelle néanmoins. Combien de fois n'ai-je pas senti cette aide efficace de la prière des contemplatives dans ma propre action pastorale ! On sent très fort ses limites mais on se sent porté par une force qui a sa source dans la communion des saints.

## *2) La fécondité missionnaire*

Cette fécondité a une dimension missionnaire certaine. Le pape Jean-Paul II écrit :

« C'est du mystère pascal que découle aussi le sens missionnaire, qui est une dimension inhérente à toute la vie ecclésiale. Il trouve dans la vie consacrée une réalisation spécifique. En effet, (...) on peut dire que le sens missionnaire se situe au cœur même de toutes les formes de vie consacrée. Dans la mesure où la personne consacrée mène une vie uniquement vouée au Père (*cf Lc 2,49 ; Jn 4,34*), saisie par le Christ (*cf Jn 15,16 ; Ga 1,15-16*), animée par l'Esprit (*cf Lc 24,49 ; Ac 1,8 ; 2,4*), elle coopère efficacement à la mission du Seigneur Jésus (*cf Jn 20,21*), en contribuant de manière particulièrement profonde au renouveau du monde.

Le premier devoir missionnaire des personnes consacrées les concerne elles-mêmes, et elles le remplissent en ouvrant leur cœur à l'action de l'Esprit du Christ. Leur témoignage aide l'Église entière à se rappeler que le service gratuit de Dieu, qui vient en premier lieu, est rendu possible par la grâce du Christ communiquée au croyant par l'Esprit. C'est ainsi que sont annoncés au monde la paix qui vient du Père, le don de soi dont témoigne le Fils et la joie qui est fruit de l'Esprit-Saint. » (*Vita consecrata*, n° 25).

Les carmélites ne sont pas coupées du monde, indifférentes à lui. Elles lui sont au contraire extraordinairement présentes, en le portant dans leur prière et l'offrande de leur vie, avec ses joies et ses peines, ses drames et ses espoirs.

Dans le document *Verbi sponsa* de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, il est rappelé les paroles de Jean-Paul II aux religieuses de clôture à Nairobi en 1980 :

« L'Église est profondément consciente, et elle est poussée à le proclamer sans hésitation, qu'il existe un lien intime entre la prière et la propagation du Royaume de Dieu, entre la prière et la conversion des cœurs, entre la prière et la réception fructueuse du message évangélique qui sauve et élève ».

Vous connaissez cette scène du livre de l'Exode où on voit Moïse en prière sur la montagne pendant que les Israélites se battent contre les Amalécites dans la plaine :

« Josué fit ce que Moïse avait dit : il livra bataille aux Amalécites. Moïse, Aaron et Hour étaient montés au sommet de la colline. Quand Moïse tenait la main levée, Israël était le plus fort. Quand il la laissait retomber, Amalec était le plus fort. Mais les mains de Moïse s'alourdisaient : on prit une pierre, on la plaça derrière lui, et il s'assit dessus. Aaron et Hour lui soutenaient les mains, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Ainsi les mains de Moïse demeurèrent levées jusqu'au coucher du soleil. Et Josué triompha des Amalécites au tranchant de l'épée. » (*Ex 17,8-13*).

Tel Moïse sur la montagne, un carmel prie pour que l'Église qui est au milieu des hommes accomplisse avec succès sa mission, pour que le Règne de Dieu arrive, pour que l'annonce évangélique touche les cœurs. Mes Sœurs, si vous flanchez, nous flanchons. Si vous résistez, nous résis-

tons. Si vous baissez les bras, nous baissions les nôtres. Si vous gardez vos bras levés, nous portons la dynamique de l'évangélisation. Votre combat spirituel, celui que vous avez à livrer chaque jour, est votre participation au combat missionnaire de l'Église. Vous comprendrez, mes Sœurs, que j'aie toujours voulu vous confier nos projets missionnaires afin que vous les portiez dans votre prière.



© (DR)

Oui, le Carmel peut avoir, par la grâce du Seigneur, une véritable fécondité missionnaire. On comprend ainsi que le pape Pie XI ait pu déclarer sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus « Patronne des Missions ». Qu'il me soit permis de citer ce texte où Thérèse explique la Mission à sa sœur Céline. Elle écrit dans sa lettre du 15 août 1892 :

« Un jour que je pensais à ce que je pouvais faire pour sauver les âmes, une parole de l'Évangile m'a

montré une vive lumière. Autrefois Jésus disait à ses disciples en leur montrant les champs de blé mûr : « Levez les yeux et voyez comme les campagnes sont déjà assez blanches pour être moissonnées » (*Jn 4,35*). Et un peu plus tard : « A la vérité la moisson est abondante mais le nombre des ouvriers est petit ; demandez donc au maître de la moisson qu'Il envoie des ouvriers... » Quel mystère ! Jésus n'est-Il pas tout-puissant ? Les créatures ne sont-elles pas à celui qui les a faites ? Pourquoi Jésus dit-Il donc : « demandez au maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers ? » Pourquoi ? ... Ah ! C'est que Jésus a pour nous un amour si incompréhensible qu'Il veut que nous ayons part avec Lui au salut des âmes...rachetées comme nous au prix de son sang ». Puis Thérèse en arrive à la conclusion : « Notre vocation à nous, ce n'est pas d'aller moissonner dans les champs de blés mûrs. Jésus ne nous dit pas : « Baissez les yeux, regardez les campagnes et allez moissonner. » Notre mission est encore plus sublime. Voici les paroles de notre Jésus : « Levez les yeux et voyez. Voyez comme dans mon ciel, il y a des places vides ; c'est à vous de les remplir ; vous êtes mes Moïse priant sur la montagne. Demandez-moi des ouvriers et j'en enverrai ; je n'attends qu'une prière,

un soupir de votre cœur. » L'apostolat de la prière n'est-il pas pour ainsi dire plus élevé que celui de la parole ? Notre mission comme Carmélites est de former des ouvriers évangéliques qui sauveront des millions d'âmes dont nous serons les mères... » (*L 135*).

Cette mission, ce véritable apostolat, sainte Thérèse demandera à Dieu de le poursuivre, même après sa mort. Dans ses derniers entretiens, elle dira :

« Je sens que je vais entrer dans le repos... Mais je sens surtout que ma mission va commencer, ma mission de faire aimer le bon Dieu comme je l'aime... Mon ciel se passera sur la terre jusqu'à la fin du monde. Oui, je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre... Je ne peux pas me reposer tant qu'il y aura des âmes à sauver. » (*Derniers entretiens 17-7-1897*).

Sainte Thérèse nous conduit ainsi au cœur de la mission. Elle souligne la fécondité de la prière et du don de soi dans la dynamique missionnaire. Mais elle va plus loin encore. Elle nous montre que ce qui est au cœur de l'acte missionnaire, c'est l'union au cœur de Dieu, la participation à son amour source de salut, à sa passion pour tout homme.

Ainsi, la vie contemplative ne fait pas qu'apporter une aide à la mission, elle montre à toute l'Église, et en particulier à l'Église diocésaine, où est la véritable source de la mission : son union à Dieu dans l'amour.

Vous connaissez ce magnifique texte de Thérèse, où elle dit qu'elle a compris sa vocation :

« ... Je compris que l'Amour renfermait toutes les vocations, que l'Amour était tout, qu'Il embrassait tous les temps et tous les lieux ... en un mot qu'il est Eternel !... Alors dans l'excès de ma joie délirante je me suis écriée : Ô Jésus mon Amour... Ma vocation enfin je l'ai trouvée ; ma vocation, c'est l'Amour ! ... Dans le cœur de l'Église, ma Mère, je serai l'Amour. » (*Ms B, 3v*).

### **III - LE CARMEL COMME COMMUNAUTÉ RAYONNANTE DANS L'ÉGLISE DIOCÉSAINÉ**

Je voudrais maintenant aborder la dimension plus visible d'un carmel, le rôle qu'il joue comme communauté concrète de foi dans l'Église diocésaine. Un carmel est :

### 1) *Un lieu de ressourcement spirituel*

Par sa chapelle ouverte et accueillante, le carmel est un lieu de ressourcement spirituel important. Il offre à tous ceux et celles qui le désirent un lieu où est chanté l'Office des Heures, où est célébrée quotidiennement l'eucharistie, où des temps forts sont proposés (veillée de prière, formes diverses d'animation ou de célébration).

C'est également un lieu de soutien spirituel (importance du tour, du parloir, de la possibilité de confier des intentions de prière) :

« Avec un esprit libre et accueillant, “avec la tendresse du Christ” (52) les moniales portent dans leur cœur les souffrances et les inquiétudes des personnes qui recourent à leur aide et celles de tous les hommes et de toutes les femmes. Profondément solidaires de la vie de l'Église et de l'homme d'aujourd'hui, elles collaborent spirituellement à l'édification du Règne du Christ afin que “Dieu soit tout en tous” (1 Co 15. 28) » (*Verbi sponsa n° 8*).

C'est aussi un lieu où la tradition spirituelle du Carmel est offerte à tous. C'est un lieu de ressourcement pour ceux et celles qui veulent vivre de cette tradition et qui veulent vivre une consécration personnelle.

Un carmel est une invitation lancée à tous de se laisser conduire par Dieu, de lui consacrer plus de temps dans la prière et l'oraison, de nous associer au mystère pascal du Seigneur. La dimension de communauté fraternelle d'un carmel nous appelle à approfondir notre fraternité ecclésiale et notre sens de la fraternité universelle, pour reprendre l'expression du Père de Foucauld, ce « frère universel ».



*carmel de Bayonne*

Je trouve important que des prêtres, des jeunes prêtres, des religieux, des religieuses, des laïcs aient cet attachement au Carmel.

### *2) Un lieu d'appel à la vie religieuse*

Un carmel, comme tout monastère, est aussi un lieu où la vie religieuse, comme vie totalement donnée à Dieu à travers la chasteté, l'obéissance, la pauvreté et la fraternité d'une communauté, se donne à voir, fait signe, lance un appel. Cet appel peut concerner, bien sûr, la vie contemplative sous sa forme carmélitaine mais aussi sous d'autres formes.

Bien des vocations à la vie consacrée sous ses différentes formes ont vu le jour ou ont trouvé un lieu d'appui spirituel dans l'orbite d'un carmel. Le carmel a pu être également pour telle ou telle jeune fille un lieu de discernement vocationnel important.

Qu'il me soit permis aussi d'évoquer ces temps forts que sont des prises d'habit, des professions solennelles ou certaines obsèques (comme celles de Mère Marie-Odile).

### *3) Un lieu boussole pour notre monde*

Un carmel dans le paysage urbain est un signe qui parle. Ce signe peut ne pas être compris, surtout par ceux pour qui la référence à Dieu est vide de sens. De plus, ce signe va à contre-courant de la mentalité ambiante. À une époque où on vit en pleine société de consommation, les carmélites choisissent la pauvreté et la frugalité. À une époque où les relations sexuelles et la recherche du plaisir paraissent la voie obligée de l'épanouissement personnel, elles optent pour la chasteté. À une époque où chacun ne veut dépendre de personne, elles choisissent l'obéissance et la vie fraternelle. En fait, ces choix sont au service d'une liberté qui veut totalement se donner pour aimer. Elles nous manifestent que l'amour est le seul chemin de l'accomplissement de l'homme, la voie du vrai bonheur. Leur existence, entièrement donnée au service de la louange divine dans la pleine gratuité (*cf Jn 12, 1-8*), proclame et répand par elle-même la primauté de Dieu et la transcendance de la personne humaine, créée à Son image et ressemblance. Elle est donc pour tous un rappel de « cette cellule du cœur dans laquelle chacun est appelé à vivre l'union avec le Seigneur ».

Vivant en présence et de la présence du Seigneur, les moniales constituent une anticipation particulière de l'Église eschatologique, qui se tient ferme dans la possession et dans la contemplation de Dieu, évoquant « de manière visible le but vers lequel chemine l'ensemble de la communauté ecclésiale qui, pleine d'ardeur dans l'action et adonnée à la contemplation, marche sur les routes de ce temps, le regard fixé sur la récapitulation future de toutes choses dans le Christ » (*Verbi sponsa* n° 7).

En ce sens, un carmel est toujours cette boussole qui nous indique la bonne direction, le sens de l'aventure évangélique.

#### *4) Un lieu de vigilance du ministère pastoral de l'évêque*

Il est dit dans le Directoire pour le ministère pastoral des évêques :

« L'évêque impliquera religieux et religieuses de vie contemplative dans la mission de l'Église, aussi bien universelle que particulière, même par le contact direct, par exemple en les encourageant par des visites personnelles durant lesquelles il les poussera à persévérer dans la fidélité à leur vocation, les informant des initiatives diocésaines et universelles, et en louant la profonde valeur de leur apostolat caché de prière et de pénitence pour la diffusion du Règne de Dieu. » (n° 103).

Je dois avouer que c'est pour moi une grande joie que de venir rencontrer la communauté, célébrer l'Eucharistie, confier aux sœurs la vie et les projets de l'Église diocésaine, leur partager tel ou tel événement de l'Église universelle. J'aimerais d'ailleurs pouvoir le faire plus souvent.

Il me faut aussi évoquer ces grands moments de communion spirituelle que sont les visites canoniques où je rencontre chacune des sœurs personnellement, les élections, les professions solennelles que j'ai eu la joie de présider, les entretiens avec la prieure de la communauté. J'ai eu la joie l'an dernier de prêcher la retraite annuelle qui a correspondu avec les dernières semaines de Mère Marie-Odile, de présider l'élection de Mère Marie-Joëlle et de vivre ce temps fort des obsèques de Mère Marie-Odile.

C'est vrai qu'il y a un lien particulier du carmel avec l'évêque diocésain. Et il me revient aussi de faire connaître le Carmel et la tradition carmélitaine. C'est pour cela — vous vous en souvenez, mes Sœurs — que je vous ai chaudement recommandé de prendre en charge ce quatrième centenaire de la création du premier carmel de carmélites



déchaussées à Bordeaux pour faire connaître l'histoire du Carmel et de la tradition carmélitaine dans le diocèse. Puisse cet anniversaire avoir porté de beaux fruits spirituels. De toute façon, que le Seigneur établisse nos cœurs dans l'action de grâces. Merci à Dieu pour ce don du carmel. Merci à vous, mes Sœurs, pour ce que vous êtes. Oui, le Seigneur fait pour nous des merveilles. Saint est son Nom.

*Cardinal Jean-Pierre Ricard,  
archevêque de Bordeaux  
(Avec l'aimable autorisation de l'auteur)*



*Le cloître du carmel de Bayonne*

# LA FORMATION INITIALE AU CARMEL FEMININ : à la recherche du trésor caché...

---

Recherche, itinéraire, aventure... afin de s'approprier progressivement les sentiments du Christ envers son Père : l'enjeu est de taille ! Oui, la finalité de la vie consacrée consiste à être configurée au Seigneur Jésus dans son oblation totale de lui-même afin de pouvoir affirmer avec saint Paul : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi* ». (Ga 2.20)

La formation initiale consistera donc avant tout à faire entrer dans l'expérience vivante du Carmel, en prenant en compte chaque personne dans sa singularité et son histoire. Les jeunes femmes qui se présentent aujourd'hui dans nos monastères ont souvent vécu de façon indépendante, ont voyagé et noué des relations, elles sont familières d'Internet et de Facebook. Elles ont été confrontées au pluralisme des opinions, à l'indifférence et à l'athéisme pratique, au syncrétisme. La société de consommation a probablement laissé en elles des traces négatives : individualisme, hédonisme, désir d'efficacité et de réussite professionnelle à tout prix, qui ont pu étouffer les valeurs d'intériorité et de féminité.

Alors comment les accompagner sur leur chemin de croissance humaine et spirituelle, dans leur désir de devenir carmélite ?

Il n'y a pas de formation véritable si chaque personne n'assume ni ne développe la responsabilité de sa propre formation. Celle-ci doit imprégner en profondeur la personne elle-même, de sorte que tout son comportement, dans les moments importants comme dans les circonstances ordinaires de la vie, conduise à révéler son appartenance totale et joyeuse à Dieu. Toute formation est aussi une auto-formation : il s'agit d'ouvrir sa propre vie à l'action de l'Esprit-Saint. Cela suppose de suivre généreusement l'itinéraire de formation, en accueillant avec foi les médiations que proposent le Seigneur et l'Église.

L'Ordre du Carmel accueille avec joie les nouvelles vocations et met tout en œuvre pour leur transmettre la « manière de vivre » thérésienne.



© Editions du Carmel, avec l'autorisation du monastère de Pecs (Hongrie)

C'est d'abord dans sa propre communauté que la novice fait l'expérience vivante du charisme carmélitain. La communauté est formatrice par son exemple de vie et son engagement dans une authentique vie d'amour mutuel et d'oraison. Elle entraîne par osmose au don de soi joyeux pour l'Église et le monde, dans un climat de silence et de recueillement, de confiance et de vérité.

L'harmonie entre le service de la prière et celui de la maîtresse des novices est une condition primordiale pour une formation initiale fructueuse. Il est important que leurs rôles soient clairement distingués et qu'elles travaillent main dans la main.

S'il appartient à la prieure, avec le consentement du Chapitre, d'admettre aux différentes étapes (postulat, noviciat et vœux) c'est à la maîtresse des novices que revient la responsabilité de « former des cœurs pour que le Seigneur y établisse sa demeure ». Grand et délicat service !

Responsable de l'œuvre éducative, collaboratrice de la grâce, la formatrice voit son enseignement fécondé par son témoignage de vie contemplative et fraternelle. Lorsque cela est possible, d'autres sœurs collaborent avec elle pour l'enseignement ou la formation pratique dans les emplois. Mais c'est elle qui accompagne les jeunes sœurs par un

dialogue régulier et confiant touchant tous les domaines de la vie. Écouter, encourager, éclairer, faire la vérité : long chemin qui devient le lieu d'un travail intérieur profond et libérant, d'une lente naissance à soi-même dans le Christ. Étapes d'un discernement de plus en plus affiné pour connaître la volonté de Dieu sur la personne et vérifier la présence effective des fruits de l'Esprit dans sa vie.

Bien conscientes de la beauté mais aussi de la difficulté de cette mission, les fédérations ont toujours apporté un soin particulier à l'œuvre de la formation. Elles répondent en cela à l'invitation de l'Ordre : « les fédérations pourront organiser des sessions pour les formatrices et les sœurs en formation, spécialement pour les isolées. »

Dans notre fédération France-Nord, une première rencontre de maîtresses de novices a lieu en 1966 à Lisieux. Il est intéressant de relever que les conférences sont données par les pères carmes, mais aussi par deux pères dominicains et par deux psychologues ! Cela laisse entendre que la complexité de la tâche des formatrices était déjà prise en compte il y a 46 ans !

De 1977 à 1991, sept groupes de douze responsables profitent d'un cycle de formation abordant des thèmes essentiels : affectivité et maturité, discernement des vocations, écoute et dialogue, accompagnement, vœux, vie de groupe, autorité...

A partir de 1972, des sessions de formation sont offertes tous les deux à trois ans aux novices et jeunes professes. Si les pères carmes ont toujours leur place comme intervenants, peu à peu, les sœurs carmélites jouent un rôle important, non seulement dans la préparation et l'animation, mais également dans l'enseignement donné. Belle tâche que de transmettre aux plus jeunes ce que l'expérience, l'étude et une vie de prière leur ont appris.

Ce parcours inclut essentiellement l'étude des vœux, l'approfondissement des grandes figures du carmel, la liturgie, l'oraison, le discernement... En septembre 2011 encore, Lisieux accueille 29 sœurs en formation et 12 maîtresses des novices qui ont profité d'un enseignement magistral sur Thérèse de Jésus ! (cf pages centrales)

Les jeunes sœurs ont toujours grande joie à se retrouver, à mieux se connaître, à créer des liens. Les programmes des sessions laissent une belle place aux temps de réflexion personnelle, mais aussi aux échanges

en petits groupes en vue d'un approfondissement, afin de passer de l'information à la formation. La créativité a également sa place. Des ateliers artistiques sont proposés où chaque sœur peut déployer (ou découvrir !) ses talents : prière gestuée, dessin, poème, théâtre, liturgie festive...

Actuellement, l'audio-visuel aussi est intégré : projection d'un film commenté ensuite, ou présentation d'un montage informatique réalisé par une jeune novice sur le thème de la session, (par exemple, l'oraison chez sainte Thérèse).

Ces temps forts permettent souvent de poursuivre le chemin avec plus d'ardeur. Chemin pour approfondir sa relation au Seigneur Jésus, pour entrer dans la prière du Fils et dans son obéissance au Père : « Regarde-Le bien et tu y trouveras tout. » (Jean de la Croix, *Montée du Carmel*)

Former, transmettre, faire grandir et advenir à son développement intégral de femme appelée à la vie contemplative, tel est le projet du temps de formation. Une formation qui doit être continue tout au long de la vie dans un grand mouvement de conversion jamais achevée. Continue et progressive, tant l'être humain limité a besoin d'un processus d'assimilation, de rythmes d'apprentissage et d'intériorisation.



*Vue intérieure du cloître de l'ancien carmel de St-Denis.  
Musée d'art et d'histoire. Saint-Denis. (DR)*

Mais pour que la formation porte son fruit de sainteté et de bonheur, elle doit rejoindre postulantes et novices à l'étape de maturité humaine qui est la leur. La formation sera donc personnalisée afin que le passé soit intégré positivement et orienté vers le don de soi. Parfois le recours aux sciences humaines se révélera nécessaire pour permettre plus de lucidité et d'acceptation de son histoire passée et pour devenir des femmes libres, heureuses de servir le Seigneur et de le faire aimer.

La formation introduit chaque nouvelle sœur dans la tradition vivante du Carmel afin qu'elle soit pierre de fondation pour les suivantes ! Puisse-t-elles être nombreuses et déterminées !

*Soeur Véronique Aubry  
prieure du carmel du Pâquier (Suisse)  
Pour la fédération des carmélites de France-Nord*

# CARMELS ET FÉDÉRATIONS, AUTONOMIE ET COLLABORATION

---

Si l'on a pu écrire que les carmélites sont des « ermites qui vivent en communauté », serait-il également possible de définir les carmels comme des « monastères autonomes regroupés en fédérations » ? Ce double paradoxe, s'il est largement admis dans son premier membre, l'est-il vraiment, l'a-t-il toujours été quant au second ? Il serait difficile de le soutenir puisque ce sont les directives données par la Constitution apostolique *Sponsa Christi* du pape Pie XII en 1950 qui ont amené la création des fédérations. Nous lisons dans ce texte que « les monastères de moniales non seulement sont *sui juris* ou autonomes, mais aussi juridiquement distincts et indépendants les uns des autres ; ils ne sont unis et rattachés entre eux que par des liens spirituels et moraux, même s'ils sont soumis de par le droit au même premier Ordre ou Religion. Cette indépendance mutuelle des monastères, plutôt admise en fait qu'imposée par le droit n'est nullement contredite par la constitution des Fédérations de monastères. On ne doit pas considérer ces dernières comme interdites par le droit ou comme moins harmonisées de quelque façon à la nature et aux fins de la vie religieuse des moniales. Aucune règle générale ne prescrit d'établir des fédérations de monastères. Cependant, ces fédérations sont très recommandées par le Siège apostolique tant pour prévenir les maux et les inconvénients que la séparation complète peut causer que pour favoriser l'observance régulière et la vie contemplative. » (*Sponsa Christi*, art. 7, 1-2)

Les divers documents du Saint-Siège qui suivirent, et principalement depuis le concile Vatican II, n'infirmèrent jamais, au contraire, ces dispositions prônées par *Sponsa Christi* qui précisait dans ce même article 7 au paragraphe 7 que « le but principal des fédérations de monastères est de se prêter mutuellement une aide fraternelle, non seulement pour entretenir ainsi l'esprit religieux et la discipline monastique régulière, mais aussi pour favoriser la situation économique ».

En 1965, *Perfectae caritatis*, le décret conciliaire sur la vie religieuse prescrit que « les monastères autonomes établiront entre eux des fédérations »

# La formation initiale au Carmel féminin : à la recherche du trésor caché...

(Retour sur l'article 3)



*Session des jeunes à Lisieux. Septembre 2011*





(PC 22). En 1994, *La vie fraternelle en communauté*, document de la Congrégation des religieux, aborde la question du vieillissement des monastères : « Les problèmes posés par le nombre croissant des anciens deviennent encore plus importants dans certains monastères qui ont subi l'appauvrissement des vocations. Parce qu'un monastère est normalement une communauté autonome, il lui est difficile de surmonter tout seul ces problèmes. Il importe donc de rappeler l'importance des organismes de communion, par exemple les fédérations, en vue de surmonter les situations d'excessive pénurie de personnes » (n° 69).

Le pape Jean-Paul II, dans le document post-synodal *Vita consecrata* en 1996, élargissait encore les champs d'application de cette entraide fédérale : « Comme le Synode l'a lui-même souligné, il convient en outre de favoriser les associations et les fédérations entre les monastères, déjà recommandées par Pie XII et par le deuxième concile œcuménique du Vatican, surtout là où il n'existe pas d'autres formes efficaces de coordination et d'aide, afin de préserver et de promouvoir les valeurs de la vie contemplative. Restant toujours sauve l'autonomie légitime des monastères, ces organisations peuvent en effet offrir un soutien réel pour résoudre convenablement des problèmes communs, tels que le renouveau approprié, la formation initiale et permanente, le soutien économique mutuel, et aussi la réorganisation des monastères eux-mêmes. » (VC 59).

Le document *Verbi sponsa* de la Congrégation des religieux reprend en 1999 ce que *Sponsa Christi* avait déjà précisé : « La constitution de toute forme d'association, de fédération ou de confédération de monastères de moniales est réservée au Siège apostolique », en ajoutant : « auquel il appartient aussi d'en approuver les statuts, d'exercer sur elles la vigilance et l'autorité nécessaires, d'y inscrire ou d'en détacher les monastères. La décision d'y adhérer ou non dépend de chaque communauté, dont la liberté doit être respectée. » (VS 27)

En France, le Père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, carme, visiteur apostolique des carmels de France, est nommé par la Congrégation des religieux, le 3 janvier 1953, « délégué pour l'organisation des fédérations ». Suivant les directives de *Sponsa Christi* et selon un décret du dicastère en date du 2 juillet 1955, quatre fédérations furent constituées : Avignon-Lyon, Paris, Toulouse-Bordeaux et Lisieux, les carmels

étant regroupés selon quatre aires géographiques : le sud-est, la région parisienne et l'est, le sud-ouest et le nord-ouest. Cinquante ans plus tard, après un long processus de réflexion, les deux fédérations de Paris et Lisieux décidèrent de s'unir et devinrent la fédération de France-Nord, union reconnue par la Congrégation des religieux et célébrée festivement lors des assemblées fédérales de 2007. A la fédération de France-Nord sont rattachés le carmel du Pâquier en Suisse et de Magyarszék en Hongrie, à celle de Toulouse-Bordeaux ceux de Basse-Terre à la Guadeloupe et d'Athènes et à celle d'Avignon-Lyon celui de Develier dans le Jura suisse.

Selon le droit qui était le leur, deux carmels du Midi (sur 71) et deux du Nord (sur 61) n'ont pas voulu adhérer aux fédérations au moment de leur création. Actuellement quatre autres carmels, pour des raisons diverses, ont quitté les fédérations, deux dans le Nord lors de la fusion des deux fédérations et deux dans le Midi à des époques très différentes. Les statuts fédéraux indiquent que les organes de la fédération sont l'assemblée fédérale, la présidente fédérale et le conseil auxquels est adjoint un assistant religieux. L'assemblée fédérale est constituée de la prieure de chaque carmel, accompagnée par une sœur déléguée de la communauté. Elle se réunit tous les trois ans sur convocation de la présidente « pour élire celle-ci et son conseil et traiter des affaires de la fédération. » (Statuts 10)

La présidente assumera principalement les relations directes avec les communautés. Elle « aura très spécialement à cœur de répondre aux demandes de conseils que les prieures et les responsables de noviciat lui adresseraient. » (Statuts 37) « Au cours de son mandat, la présidente pourra faire une visite fraternelle à chacun des monastères de la fédération » (Statuts 43), surtout si la prieure l'y invite. Quelle joie pour elle lorsqu'à son départ, une prieure, pas toute jeune, la remercie en lui disant qu'elle est vraiment heureuse que toutes ses sœurs aient pu parler avec quelqu'un d'extérieur à la communauté car, disait-elle, c'est important dans une vie cloîtrée ! « La présidente fédérale a le devoir d'exhorter les monastères de la fédération à l'union et à une collaboration efficace ». (Statuts 38) Chaque carmel, de par son autonomie, ses origines, son environnement, sa composition etc., a un visage particulier. Le rôle de la présidente sera donc de permettre à chacun de se sentir reconnu dans sa spécificité. Et lorsque trois carmels répondent à un SOS lancé



par elle pour prendre en charge la cuisine, dix jours chacun, dans un carmel en peine momentanément, le petit geste d'entraide possible est réalisé. Selon des modalités propres à chaque fédération, la présidente et son conseil organisent une réunion de prieures chaque année. C'est là que le climat de confiance établi pourra donner des fruits de partages constructifs pour le bien de toutes. Les conseillères se répartiront d'autres tâches au service de la fédération en lien avec la présidente : l'organisation de sessions de formation, la rédaction du bulletin fédéral, les comptes, les archives etc. La présidente convoque son conseil lorsqu'elle le juge nécessaire. Une fois par an, les conseils des trois fédérations se retrouvent pour traiter des questions qui concernent le Carmel de France. Les assistants religieux participent à ces conseils interfédéraux.

Depuis leur création en 1955, les deux fédérations du Nord et les deux du Midi ont tenu leurs assemblées séparément mais chaque fois les conseils de l'une ou l'autre zone ont été invités quelques jours à l'assemblée de l'autre zone : le Midi monte dans le Nord et trois ans après c'est le Nord qui descend dans le Midi ! Progressivement, les liens ainsi créés se sont étendus à des fédérations de pays limitrophes ou de pays que des liens de fondation relie particulièrement aux carmels français.



*Conseil fédéral France-Nord avec les sœurs fédérales d'Espagne  
Lisieux 2010*

En février 2009, sur la convocation du Père général de l'Ordre, avec les encouragements de la Congrégation des religieux, les présidentes fédérales et les premières conseillères de toutes les fédérations d'Europe et de Terre sainte se sont retrouvées en Avila, berceau de la Réforme thérésienne, pour une semaine d'échanges : expérience inoubliable à bien des titres. En septembre de la même année, les trois présidentes de France ont été invitées à participer à l'Assemblée triennale des carmels de Terre sainte. Nos sœurs tenaient à ce que nous ayons une connaissance concrète de la réalité de leurs communautés internationales d'Israël et de Bethléem. Cela débouchera deux ans plus tard sur l'envoi de trois sœurs du Sud-Ouest en renfort au carmel de Jérusalem.

Nous pouvons conclure en disant que si les fédérations de France furent les premières à se constituer, elles sont maintenant établies dans la plupart des régions du monde où se trouvent des carmels. Lors de la rencontre d'Avila, c'était assez émouvant de rencontrer deux représentantes de la fédération de Croatie-Bosnie et Herzégovine, l'une d'elles étant la prieure du carmel de Sarajevo ! C'est grâce à la fédération de Belgique Sud que les sœurs vietnamiennes du carmel de Phnom Penh au Cambodge, chassées par la guerre, ont pu être accueillies au carmel de Boussu que les sœurs belges, âgées, venaient de quitter. C'est également grâce à la fédération de Lisieux soutenue par celle de Paris que les sœurs de deux carmels rwandais ont trouvé refuge en France pendant quelques années après le génocide avant de repartir en Afrique.

Oui, l'aide fraternelle, envisagée par la constitution apostolique *Sponsa Christi* comme but principal des fédérations, a trouvé au long des années bien des occasions d'en prouver le bien-fondé.

*Sœur Françoise-Thérèse Izopet,  
prieure du carmel de Vals*

## L'ANCIEN CARMEL DE SAINT-DENIS, ACTUEL MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

Sauvés de la destruction en 1972 par la municipalité de Saint-Denis, les bâtiments de l'ancien carmel abritent depuis 1981 les collections du musée d'art et d'histoire.

Fondé en 1625, le monastère des Carmélites fut illustré de 1770 à 1787 par le séjour de Madame Louise de France (Sœur Thérèse de Saint-Augustin), septième fille de Louis XV. Prieure à Saint-Denis, elle confia en 1779 la reconstruction de la chapelle à Richard Mique, architecte de la Cour et auteur du Trianon à Versailles. De 1895 à 1993, la chapelle sert de tribunal d'instance, ce qui explique la présence de l'inscription Justice de Paix sur le fronton.

Restituée à la ville après restauration, elle accueille désormais des manifestations culturelles.

L'originalité des travaux de rénovation et d'aménagement muséographique réside dans un équilibre harmonieux entre la présentation des collections et un scrupuleux respect de l'architecture originelle du bâtiment. Tout a été mis en œuvre pour préserver la spiritualité des lieux : le cloître jalonné des pierres tombales des religieuses, les cellules austères, et surtout les sentences mystiques qui accompagnent le visiteur tout au long de son parcours. Ornaments liturgiques, documents historiques, toiles de descriptives de la vie quotidienne des carmélites et reconstitution de la cellule-même qu'occupait Louise de France, concourent à recréer un climat de méditation.

Le musée présente également, dans la salle consacrée à l'Hôtel-Dieu, les actions menées en faveur des plus démunis dans la cité de Saint-Denis dès le XV<sup>e</sup> siècle. Dans la salle attenante a été reconstituée l'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu, dans ses lambris d'origine, présentant l'un des plus beaux ensembles de céramiques pharmaceutiques de France.

*Saint-Denis - musée d'art et d'histoire*  
22 bis, rue Gabriel Péri - 93200 Saint-Denis  
Téléphone : 01 42 43 05 10

Contact : [musee.saint-denis@ville-saint-denis.fr](mailto:musee.saint-denis@ville-saint-denis.fr) - [www.musee-saint-denis.fr](http://www.musee-saint-denis.fr)



© Musée d'art et d'histoire. Saint-Denis (DR)

# CLOÎTRES D'ICI ET D'AILLEURS

---

*Les Amis des Monastères ouvrent cette nouvelle rubrique, invitation à voyager de cloître en cloître, au fil des numéros.*

## **Le cloître de la chartreuse de Rome**

En 1561, le Pape Pie IV concède les restes des thermes de Dioclétien aux Chartreux, leur conférant ainsi le rôle de conservateurs de ces ruines grandioses. Les travaux de transformation de cet énorme complexe commencent immédiatement et c'est sans doute Michel Ange lui-même qui détermina l'implantation des édifices monastiques. La chartreuse fut édifée selon le schéma habituel des maisons de cet Ordre : un grand cloître, un plus petit et de petites maisons avec leur jardin pour chacun des pères chartreux.

Le grand cloître fut bâti derrière le corps central des thermes, au nord, et les maisons des Chartreux, comme de coutume, tout autour. Ce grand cloître est dit « de Michel-Ange » car on a supposé que cet artiste l'avait réalisé en même temps qu'il transformait les grandes salles des thermes en basilique de sainte Marie des Anges. En réalité, il est plus probable qu'il ait réalisé les dessins préparatoires, participant peut-être aux phases initiales de construction, avant sa mort en 1564, la date figurant sur la porte d'accès étant 1565...

Avec ses 10.000 mètres carrés de superficie et ses galeries de 100 mètres de long, scandées chacune par 100 colonnes monolithiques, le cloître « de Michel-Ange » est un des plus grands d'Italie. Le long des galeries et dans le jardin, sont exposées sculptures antiques, sarcophages, autels et statues de l'époque impériale. En effet depuis presque un siècle et demi, l'ancienne chartreuse de Rome est devenue le Musée National romain.

Mentionnons un souvenir touchant de la fin de l'époque des Chartreux : un trompe-l'oeil représente le chartreux Fercoldo, mort en 1265, ayant pris l'habit après le décès de son épouse ; c'était le père du Pape Clément IV. Cette peinture de 1855 est l'oeuvre de Filippo Balbi (1806-1890).





## **I - le régime fiscal de la transmission des biens à une communauté religieuse à l'occasion de sa reconnaissance légale**

La reconnaissance légale confère à la communauté une vraie personnalité juridique et lui donne des avantages fiscaux proches de ceux accordés aux associations reconnues d'utilité publique. On sait aussi qu'une pratique établie depuis longtemps permettait à la communauté nouvellement reconnue de récupérer le patrimoine antérieurement détenu par l'association propriétaire sans avoir à payer de droits de mutation, en l'espèce la taxe de publicité foncière.

Cette procédure, rodée avec le temps et mise en œuvre avec une grande ouverture d'esprit par tous les gouvernements depuis les années 70, a permis à de nombreuses communautés de devenir, sans coût fiscal excessif, propriétaires de leur patrimoine, notamment immobilier, patrimoine nécessaire pour suivre dans de bonnes conditions leur vocation spirituelle.

Or, depuis la fin de l'année 2010, plusieurs communautés récemment reconnues ont, au moment où leurs notaires préparaient les actes de transmission, rencontré des difficultés à obtenir des préfets une réponse à leur demande de remise de la taxe de publicité foncière et certaines qui se sont adressées à l'administration fiscale ont même essuyé un refus.

Dans ce contexte devenu incertain, la présente chronique a pour objet de faire le point sur cette question, en rappelant d'abord la pratique traditionnelle appliquée par les communautés et conseillée par la Fondation dans ses *Guides de la reconnaissance légale*, (éditions 2000 et 2006), en présentant ensuite le régime actuellement applicable fondé sur l'exonération claire de la taxe, sous réserve de conditions précises à remplir, et en donnant enfin quelques conseils afin que les dossiers de reconnaissance soient présentés de manière à éviter toute difficulté.

## **1 - La pratique de remise de la taxe de publicité foncière avant 2001**

Cette pratique, en vigueur jusqu'en 2001, se fondait sur la combinaison de deux articles du CGI qui ont été aujourd'hui modifiés, l'article 1039 et l'article 1020. En vertu de ces deux articles, le transfert d'un bien d'une association à une autre association reconnue d'utilité publique, donnait lieu à la perception d'une taxe de publicité foncière de 0,60%. Cette disposition était étendue au transfert de biens réalisé au profit des communautés religieuses dans le cadre de leur reconnaissance légale.

Pendant longtemps, la Fondation dans ses diverses publications et le monde religieux en général ont considéré qu'en vertu notamment de l'article 1020, cette taxe était due mais qu'elle pouvait en définitive ne pas être payée si les communautés en demandaient la remise.

Il est difficile de savoir exactement si cette position résultait d'une initiative du ministère de l'Intérieur désireux de faciliter au maximum la reconnaissance légale des communautés et dans quelles conditions elle a été plus ou moins formellement entérinée par l'administration fiscale. Toujours est-il que, pendant plusieurs décennies, elle a été suivie par tous les intervenants de la procédure : le bureau des cultes qui indiquait dans ses décisions cette faculté de remise, les communautés qui étaient incitées à en faire la demande, les services fiscaux qui y répondaient favorablement et enfin la Fondation des Monastères qui présentait ce régime dans ses diverses publications.

Jusqu'à ce que plusieurs directions locales des impôts refusent de répondre favorablement aux demandes de plusieurs congrégations, au motif que la loi ne permettait pas à l'administration d'accorder des remises en matière de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière.

Devant l'impossibilité de contester cette disposition légale, la Fondation s'est efforcée de reprendre le problème à la base : ses réflexions dans le cadre de la CMA, ses contacts avec les responsables au ministère de l'Intérieur et aux Finances lui ont permis de constater que, de manière très subtile, le régime fiscal de ces opérations avait changé en 2001 et qu'une solution plus simple et surtout plus sûre pouvait aujourd'hui être proposée.

## **2 - Le régime d'imposition actuellement en vigueur et ses conditions**

En vertu de la loi 2000-1353 du 30 décembre 2000, une imposition fixe s'est substituée, pour les actes et conventions conclues depuis le

**1<sup>er</sup> janvier 2001**, à l'imposition proportionnelle au taux réduit de 0,60% de la taxe de publicité foncière ou du droit départemental d'enregistrement, auparavant exigible sur les dispositions sujettes à publicité foncière des actes relatifs aux transmissions de biens visés à l'article 1039 du CGI.

### *Le droit fixe de 25 € et le salaire du conservateur des hypothèques*

L'article 1039 indique que, sous réserve des dispositions de l'article 1020, « *la transmission effectuée sous quelque forme que ce soit et dans un intérêt général ou de bonne administration, au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique, de tout ou partie des biens appartenant à un organisme poursuivant une œuvre d'intérêt général, ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor* ». Les droits fiscaux en cause ici sont les droits de mutation perçus à l'occasion d'une mutation à titre gratuit de biens, à savoir un transfert de biens réalisé sans contrepartie.

L'article 1020 fixe, lui, le régime d'un certain nombre d'actes spéciaux de transmission de biens meubles ou immeubles qui, s'ils ne sont pas soumis au droit de mutation, sont cependant soumis à un droit d'enregistrement (cas où l'acte est enregistré à la recette des impôts ou au service de fiscalité des entreprises) ou à une taxe de publicité foncière (cas où l'acte qui porte sur des immeubles est enregistré à la conservation des hypothèques) de 0,60%, aujourd'hui porté à 0,715%.

L'analyse des textes permet de considérer que la transmission des biens d'une association immobilière à la communauté légalement reconnue, qu'elle se fasse au moment de la procédure de reconnaissance ou plus tard, est exonérée de toute perception au profit du Trésor. L'article 1039 s'applique pleinement à ce type d'opération qui n'est pas visée, il faut le souligner, par les actes de nature spéciale que l'article 1020 soumet à la taxe de publicité foncière.

Cette transmission de biens meubles ou immeubles n'est en définitive taxée qu'à un droit fixe de 25 € en application de l'article 1020, lequel précise que toutes les dispositions sujettes à publicité foncière des actes relatifs aux transmissions de biens visées à l'article 1039 sont soumises à ce droit. Avec seulement en plus le salaire du conservateur des hypothèques au titre du service de la publicité foncière.

Comme son nom l'indique, la publicité foncière est l'ensemble des règles qui concourent à la publication au fichier immobilier tenu par les conservations des hypothèques des droits portant sur des immeubles. Elle sert en particulier à définir avec précision, aussi bien pour les parties

à un acte que pour les tiers, la situation juridique des immeubles ainsi que l'identification du patrimoine immobilier des personnes physiques ou morales. Ainsi, elle est indispensable aussi bien à la sécurité des transactions immobilières qu'à celle du crédit garanti par des immeubles.

C'est la raison pour laquelle ce service de la publicité foncière est rémunéré par le salaire du conservateur des hypothèques qui est la contrepartie de sa responsabilité personnelle et civile qu'il engage chaque fois qu'il publie un acte au fichier immobilier ou qu'il délivre des informations aux notaires pour leur permettre de rédiger leurs actes. Ce salaire qui est de 1 pour 1000 de la valeur des biens immeubles figurant dans un acte est donc dû dans le cas de la transmission des biens à une communauté. Il est payé avec le droit fixe de 25 € par le notaire au moment où il dépose son acte à la conservation des hypothèques. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le salaire du conservateur va disparaître et être remplacé par une taxe de sécurité immobilière de même montant perçu au profit de l'Etat.

#### *Les conditions d'application de ce régime*

Elles doivent être examinées de près tant l'article 1039 ne vise pas spécifiquement les congrégations religieuses mais les établissements reconnus d'utilité publique et les organismes poursuivant une œuvre d'intérêt général.

Il est donc primordial que les communautés prennent vraiment conscience que la reconnaissance les place dans le champ de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et plus particulièrement dans la catégorie d'association régie par le titre III de cette loi. La procédure qui leur permet d'être reconnues est identique à celle des associations reconnues d'utilité publique. C'est pourquoi, au plan juridique et fiscal, les congrégations reconnues peuvent revendiquer leur assimilation avec les associations reconnues d'utilité publique. Et c'est pourquoi aussi le régime de l'article 1039 leur est naturellement applicable à condition bien sûr que la transmission de biens intervienne, comme celui-ci le précise, dans un intérêt général ou de bonne administration.

La condition de bonne administration est constatée par le décret pris en Conseil d'Etat ou l'arrêté préfectoral qui autorise le transfert des biens. Elle est parfaitement remplie car la possession de ses biens est nécessaire à la réalisation de l'objet de la communauté et constitue l'élément de base de toute bonne gestion.

La condition de la transmission dans un but d'intérêt général, autre terme de l'alternative, est non indispensable. De plus elle peut être plus difficile à démontrer par des communautés religieuses. Cela ne doit cependant pas les empêcher de rechercher les éléments qui dans leurs activités peuvent revêtir ce caractère.

### 3 - Quelques conseils pratiques aux communautés

De ce qui précède, il ressort que le régime d'exonération est finalement une solution beaucoup plus simple et sûre que l'ancien système de remise de la taxe de publicité foncière. Il en découle les conseils suivants :

- il est inutile de contester les décisions des services fiscaux qui refusent à bon droit la remise de la taxe de publicité foncière ;
- les communautés qui préparent leur reconnaissance doivent désormais demander à leurs notaires de passer l'acte de transfert des biens sous le seul régime de l'article 1039 du CGI ;
- lorsqu'un arrêté préfectoral de transfert est sollicité en cas de demande indépendante d'une procédure de reconnaissance, il est indispensable qu'il fasse référence à cet article. Pour ce faire, il convient que la communauté l'indique clairement dans sa demande ;
- dès lors que la Fondation a demandé au ministère de l'Intérieur que, quand il y a transfert immobilier, le décret de reconnaissance pris en Conseil d'Etat comporte toujours la référence à l'article 1039 avec la mention de la réalisation des conditions qu'il pose, il importe que les communautés qui recevraient le décret de reconnaissance sans ce précieux visa lui fasse parvenir une copie de ce document ;
- en cas de doute ou de difficulté, les communautés religieuses pourront se référer à l'ouvrage du ministère de l'Intérieur qui vient de sortir aux Editions des Journaux Officiels sur *Laïcité et liberté religieuse*.

Cet ouvrage très utile sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, qui est un recueil de textes et de jurisprudence, confirme la position de la Fondation sur le sujet traité ici. Il dresse en particulier un intéressant tableau comparatif du régime juridique des associations de la loi de 1901, des associations de la loi de 1905 et des congrégations religieuses. Dans la partie sur les droits d'enregistrement dus en cas de transmission d'actifs à un établissement d'utilité publique, à la colonne congrégations religieuses, on peut lire : « *Les dispositions de l'article 1039 du CGI*

*applicables aux organismes reconnus d'utilité publique sont étendues aux congrégations autorisées ou légalement reconnues* ». (page 290)

Ces précisions sont essentielles car elles lèvent l'incertitude qui pouvait paralyser un certain nombre de congrégations. Elles attestent aussi du maintien de dispositions juridiques et fiscales favorables, liées à cette procédure qui reste la seule voie offerte à une communauté pour exister légalement en tant que telle.

Pierre AVIGNON  
*Secrétaire général de la Fondation.*

## ERRATUM AU GUIDE FISCAL

Sur ce sujet, deux erreurs se sont glissées dans l'édition 2011 *du Guide fiscal des communautés religieuses* :

- page 50, au paragraphe 3.1.2.2.1 sur les transferts, au lieu de lire « Cependant, si l'organisme bénéficiaire est une communauté légalement reconnue, seule la taxe de publicité foncière de 0,715% et les frais de notaire devront être déboursés » lire après légalement reconnue, « **seul le droit fixe de 25 €, le salaire du conservateur et les frais de notaire devront être déboursés** » ;
- page 53, au paragraphe 3.1.4, après « lorsqu'une communauté se voit accorder sa reconnaissance légale, elle peut entrer en possession de ses biens immobiliers sans avoir à payer de taxe de publicité foncière au taux de 0,715% », **supprimer** la phrase commençant par « **Mais il faudra déposer une demande gracieuse...** » et la phrase « **Jusqu'à une période récente...** ».

## **II - Le diagnostic légionelle et les hôtelleries monastiques**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, une nouvelle réglementation s'applique aux établissements recevant du public (ERP) et tout particulièrement aux hôtelleries monastiques soumises aux commissions de sécurité. De quoi s'agit-il ?

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010, publié au Journal Officiel du 9 février suivant, oblige en trois étapes tout établissement recevant du public à un diagnostic des légionelles pouvant se développer dans l'eau chaude sani-

taire distribuée aux personnes accueillies dans ces établissements. Il y a environ 1 200 cas de légionellose dus à la bactérie *legionella pneumophila* enregistrés chaque année en France, avec un taux de décès de 15 %.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, le nouveau dispositif s'appliquait aux établissements de santé. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il a été étendu notamment aux hôtels et à l'ensemble des établissements sociaux. Enfin, au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, la mesure concerne tous les ERP sans exception. Pour l'instant, les particuliers n'y sont pas soumis.

En pratique, on s'adressera à un organisme sérieux tel que Bureau Veritas. La procédure consiste à faire faire une analyse d'eau chaude sanitaire une fois par an par un laboratoire dûment accrédité près du COFRAC ou comité français d'accréditation. Les légionelles se développent d'une manière optimale entre 25 et 42°C. Leur durée de vie est limitée à quelques heures à 50°C et quelques minutes à 60°C. Elles meurent instantanément à 70°C. En dessous de 20°C, elles peuvent survivre sous une forme dormante.

En plus de l'analyse annuelle de l'eau, il y aura tous les mois un relevé des températures de l'eau en trois points du réseau : 1) à la sortie de la production d'eau chaude ; 2) aux points d'usage à risque les plus représentatifs du réseau, souvent les plus éloignés de la production ; 3) au retour de boucle si l'installation en comporte. Tout cela, ainsi que l'analyse annuelle, sera consigné dans un carnet sanitaire qui est dans ce domaine l'équivalent du registre de sécurité.

Si l'analyse de légionelles se révèle positive, c'est-à-dire s'il y a plus de 1 000 unités formant colonie (UFC) par litre d'eau, l'établissement en question, à savoir dans notre cas l'hôtellerie monastique, devra prendre sans délais les mesures correctives nécessaires au rétablissement de la qualité de l'eau et à la protection des usagers. Si l'hôtellerie n'agit pas dans ce sens, elle pourra être tenue pour responsable en cas de légionellose se déclarant chez des personnes y ayant séjourné.

À y réfléchir, la mesure est sage. Elle vise à se prémunir davantage d'accidents inhérents à l'exercice de la condition humaine aujourd'hui. On risque de pécher par excès de précaution, mais il n'y a pas le choix quant à la mise en route de ce diagnostic.

*fr. André Ardouin, moine de Ligugé.*



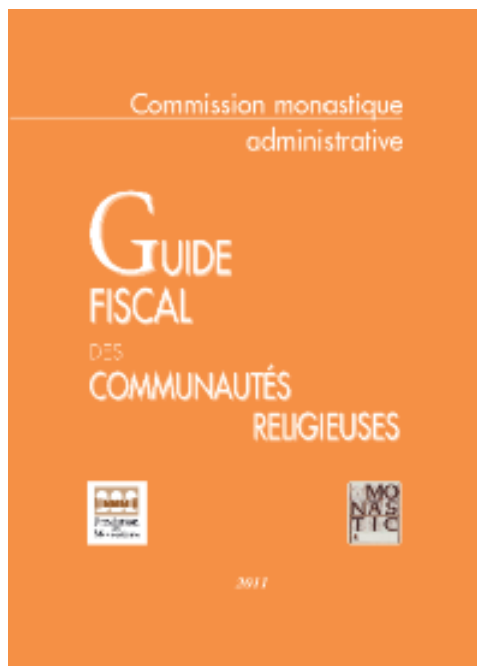
# VIE DE LA FONDATION

---

L'édition 2011 du *Guide fiscal des communautés religieuses* rédigé par la commission monastique administrative, est parue en décembre dernier.

Il a été adressé à toutes les communautés. Celles-ci peuvent en demander d'autres exemplaires en écrivant à la Fondation ou bien le télécharger sur le site :

**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**  
Espace Communautés/Base documentaire



# VIE RELIGIEUSE

---

## CONFÉRENCE DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE FRANCE FONDATION DES MONASTERES

SESSION SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DES INSTITUTS  
RELATIONS ENTRE DIOCÈSES ET CONGRÉGATIONS

ASIEM, 6 rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris,  
mardi 16 octobre 2012 de 9 h 15 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

**Objectifs :** en 2011, un vade-mecum sur *Le patrimoine immobilier des instituts religieux pour de bonnes relations entre diocèses et congrégations* a été publié par la Conférence des évêques de France, la CORREF et le SDM. Les évêques, les supérieur(e)s majeur(e)s des instituts l'ont reçu et beaucoup ont souhaité qu'une session soit organisée pour éclairer certains points essentiels de ce guide, en commenter d'autres et surtout répondre à leurs légitimes questions. D'où l'organisation de cette journée qui, dans une perspective très concrète, fera place aux approches ecclésiologiques, juridiques, canoniques. De bonnes pratiques sont vraiment essentielles en cette matière parfois sensible mais qui doit devenir exemplaire des bonnes relations mutuelles entre diocèses et instituts.

### *Thèmes et intervenants :*

- *Les aspects civils du patrimoine immobilier des congrégations*, par Me Bénédicte Vernet-Lavie, avocat à la Cour ;
- *Les aspects canoniques*, par le P. Achille Mestre, secrétaire général adjoint de la CORREF ;
- *Les questions spécifiques aux monastères*, par Mme Madeleine Tantardini, directeur de la Fondation des Monastères, et le P. Hugues Leroy, conseiller canonique du SDM ;
- *Le point de vue d'un économiste diocésain*, par M. Paul Jousset, ancien économiste diocésain.

*Session du 16 octobre 2012 : Le patrimoine immobilier des instituts*

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Monastère : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ et mail : \_\_\_\_\_

**Frais de session : 40 €** (chèque à joindre à l'ordre de la CORREF,  
3 rue Duguay-Trouin, 75006 PARIS)

**Aucune restauration n'est prévue sur place.**

QUESTIONS : Si vous le désirez, vous pouvez mentionner ici une  
ou deux questions que vous souhaiteriez voir abordées :

---

---

---

---

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à la CORREF  
3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

Tél. : 01 45 48 18 32 – [secgen@corref.fr](mailto:secgen@corref.fr)



# NOTES DE LECTURE

---

## *L'union d'amour à Dieu avec Jean de la Croix*

Père J.Y. MARCHAND, o.c.d.

107 pages, Ed. du Carmel 2011, 11 €.

L'auteur, prêtre diocésain au Québec, est entré en 1989 chez les Carmes. Alors que Jean de la Croix rebute souvent ses lecteurs, il propose, soucieux de l'actualité du saint, en un style clair, concret, original, une présentation de la vie d'union à Dieu.

Le passage de la méditation à la contemplation est étudié d'une façon moderne. Il souligne avec raison la nécessité des « nuits », qui peuvent ne pas recouper toujours les descriptions faites par le saint. On sent chez l'auteur le désir d'un renouvellement dans la présentation de la doctrine sanjuaniste. Il se met à la portée des lecteurs débutants. Il est de lecture agréable. Il parle de leviers (p.68) pour intelligence/foi, mémoire/espérance, volonté/charité, car les vertus théologiques, comme chacun sait, sont très importantes dans ce parcours. Il veut faire du bien et en fera. Parfois les développements sont un peu rapides, superficiels. Oh ! profondeur du saint ! Mais on trouve de bonnes réflexions, par exemple sur la souffrance, sur la recherche de l'union à Dieu, but de la vie. « Je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi ». (*Gal. 2,20*).

A.G.

## *Conseils pour la vie intérieure*

Père François de Sainte Marie, o.c.d.

127 pages, Ed. du Carmel 2011, 8 €.

L'auteur a été une grande figure de l'ordre du Carmel (1910-1961). A l'occasion du cinquantenaire de son décès, ses frères ont voulu exprimer leur reconnaissance pour tous ses travaux sur la vie d'oraison et, surtout, sur Thérèse de Lisieux. Il a donné aussi pendant de longues années (1943 à 1955) des articles à la revue « Vives flammes », périodique de vulgarisation de la spiritualité carmélitaine.

On remarquera surtout les réflexions sur l'instant présent, sur le Saint-Esprit, moteur de la vie spirituelle. Le thème de l'enfance spirituelle bien comprise tient une large place. Un livre facile à lire.

A.G.

« *Voici je viens* ». *La vocation religieuse*

Jean-Claude LAVIGNE

192 pages, Bayard 2012, 16 €.

En 2010, l'auteur publiait un excellent ouvrage sur la vie religieuse, *Pour qu'ils aient la vie en abondance*. Nous en rendions compte dans cette même revue (n° 164, p. 56-57). Le présent livre s'inscrit en amont, en nous interrogeant - qui que nous soyons - sur la vocation religieuse : celle que nous avons choisie, celle espérée voire écartée. Le sujet est actuel en notre période de pénurie et d'instabilité des vocations. En pareille situation, le discernement doit être précis voire exigeant. Sans fard mais avec l'espoir dynamique qui le caractérise, notre confrère dominicain donne quelques clés qui seront fort utiles à l'aspirant comme au maître des novices ou au Supérieur. Ombres et lumières sont décrites sans complaisance : ne traversent-elles pas toutes relations amoureuses ? Comment pourrait-il en aller autrement dans une vie entièrement donnée au Christ ?

A.M.

*Biographie d'un journal : La Croix*

Yves PÎTETTE

Paris, Ed. Perrin, 2011, 338 p., 23 €.

Pendant plus de trente ans, Yves Pitette a exercé des responsabilités à *La Croix* : il a travaillé d'abord dans les services de politique française et de politique internationale, avant d'être choisi comme envoyé spécial permanent auprès du Saint-Siège. Il a eu la bonne idée et le courage d'entreprendre une histoire de *La Croix*, qu'il appelle une biographie, car tout journal, et celui-ci en particulier, est un être vivant, sans cesse en mouvement.

*La Croix* est fondée en 1883 par les Assomptionnistes qui en sont toujours propriétaires. Un an plus tôt ont été votées les premières lois scolaires anticléricales. En cette même année 1883, les Archives du Vatican sont pour la première fois ouvertes au public, tandis que Loisy commence ses cours d'exégèse à Paris. Dans le contexte de la France républicaine, le journal se proclame catholique et uniquement catholique. Sa première page présente, à côté du titre, un crucifix de quinze centimètres de haut.

Le journal, vendu un sou seulement, obtient rapidement le soutien du clergé et d'un bon nombre de catholiques, monarchistes en particulier : de 1885 à 1891, la diffusion passe de 15.000 à 150.000 exemplaires. Mais

bientôt surviennent des événements qui vont diviser aussi bien les rédacteurs que les lecteurs. En 1890, le toast d'Alger du cardinal Lavignerie, inspiré par Léon XIII, qui incite au « ralliement » à la République, est mal reçu par une partie du lectorat. Quatre ans plus tard, en 1894, commence l'affaire Dreyfus, qui va donner au journal l'occasion de manifester son antisémitisme, partagé malheureusement par beaucoup de catholiques de l'époque : c'est l'un des moments les plus pénibles de la biographie du journal.

D'autres épreuves ne tardent pas à survenir. Les lois de 1900 et 1901 contre les congrégations obligent les Assomptionnistes à s'éloigner de *La Croix*, qu'ils confient à un ami, Paul Féron-Vrau, jeune industriel du Nord et neveu du fondateur de l'Université catholique de Lille. Celui-ci, tout en conservant sa filature lilloise qui emploie six cents personnes, maintient avec courage le quotidien, mais envisage aussi de fédérer toute la presse catholique française en créant un groupe puissant qui irriguerait tout le pays. On comprend que les Assomptionnistes s'opposent vigoureusement au projet, qui leur rendrait pratiquement impossible la récupération de leur journal en des temps meilleurs. La situation reste floue jusqu'à la guerre de 1914, qui bloque Féron-Vrau à Lille et laisse les Assomptionnistes, qui ne se présentent plus comme des religieux mais comme de simples prêtres, reprendre de fait la conduite de leur journal, qui paraît pendant toute la guerre. Dans le climat de l'après-guerre, même s'ils n'ont pas d'autorisation explicite, les religieux retrouvent leur identité et leur autorité, et après diverses négociations leur ami donne sa démission en 1924, « pour raisons de santé ».

Une nouvelle période commence donc pour *La Croix*, mais ce n'est pas vraiment la paix. A l'initiative du supérieur général des Assomptionnistes, le journal abandonne sa vieille politique de défense religieuse tous azimuts et adopte une attitude de participation loyale à la démocratie. Bien sûr, des lecteurs nostalgiques marquent leur réprobation. Dans le même sens, mais plus grave encore, une nouvelle crise se déclenche en 1926 lorsque le journal, à l'instigation de Pie XI cette fois, commence à prendre ses distances par rapport à L'Action française. Bien des rédacteurs sont désarmés, déstabilisés, et il en va de même pour de nombreux lecteurs. L'hostilité à l'égard de cette nouvelle politique est si nette que Pie XI en décembre 1927 nomme d'autorité un nouveau rédacteur en chef, en la personne du P. Léon Merklen, jusque-là responsable de *La Documentation catholique* : un tel coup de force, comme le souligne Y. Pitette, est unique dans l'histoire du journal. Il faudra cinq ans au P. Merklen pour s'imposer, en s'entourant de nouveaux et jeunes collaborateurs, tels que Pierre Limagne, Jean Pélissier ou Luc Estang.

Comme elle avait traversé la guerre de 14-18, *La Croix* réussira, non sans difficultés, à traverser celle de 39-45. Pour continuer à paraître, pour disposer simplement de locaux et de papier, elle s'établit à Limoges. Sous la sage et courageuse direction d'Alfred Michelin, et sous le contrôle sourcilieux de la censure allemande qui le contraignait à publier beaucoup de copie obligatoire, le quotidien – qui réussit à rester quotidien – commence par soutenir Vichy, mais passe très vite, avec toute la prudence requise, à ce qu'il appelle une « résistance spirituelle ». Lorsque la paix revient, une information judiciaire est évidemment ouverte envers ce quotidien qui a continué à paraître pendant la guerre, mais elle n'aboutit pas.

C'est sans doute cette période déjà lointaine qu'il fallait évoquer ici. La plupart d'entre nous ont une connaissance directe des événements plus récents : le concile de Vatican II, suivi chaque jour, de façon excellente, par le P. Antoine Wenger ; la participation de nombreux laïcs à la rédaction du journal et l'importance donnée au courrier des lecteurs ; les questions nouvelles que posent à la fois les changements de société et les nouvelles techniques de communication et de diffusion.

On saura gré à Yves Pitette d'avoir mené avec beaucoup de soin son enquête et la rédaction de ce livre. Un de ses chapitres est intitulé *Les années de crise*, mais y eut-il beaucoup d'années dans la biographie de ce vivant qui n'aient été des années de crise, de recherche et de transformation ?

*Ph. R.*

### *De tout cœur. Sur l'avenir chrétien de notre temps*

DOM SAMUEL

248 pages, Ad Solem 2011, 25 €.

Beaucoup d'amis des monastères ont soutenu la création du monastère de Novy Dvur. Ils seront heureux de lire le témoignage très libre du Prieur titulaire devenu depuis lors Abbé du lieu. Le titre du livre traduit la devise même du jeune monastère *Ex toto corde* dont l'auteur dit le lien avec le courage qui n'a pas manqué aux fondateurs.

Dom Samuel se situe bien dans la filiation de Sept-Fons où il entra en 1983. Il y bénéficia des enseignements du P. Jérôme qu'il cite souvent au titre d'Ancien comme on pouvait le faire jadis dans les déserts d'Égypte. Pour lui, la vie monastique est à juste titre une tradition, la transmission d'une expérience par des prédécesseurs habités de Dieu, une expérience qui peut s'enraciner dans des terres et contextes variés, mais en sachant préserver l'essentiel : la vie de prière garante d'une union à Dieu et l'humble obéissance à un maître pour l'essentiel.



Le propos est incarné dans un pays post-communiste et les anecdotes ne manquent pas pour faire vivre le récit. Ou plutôt les récits, car il s'agit d'un ensemble de notes reliées comme un bouquet autour de thèmes monastiques. Celui qui attendrait un diagnostic sur nos sociétés post-chrétiennes ou sur l'Église en serait pour ses frais, même si l'auteur ne manque pas de proposer quelques recettes pour perpétuer la vie monastique (par exemple une paternité abbatiale, une visibilité par l'habit, une liturgie soignée). En tout cas, Dom Samuel nous présente une vie simple dans l'esprit cistercien et plus particulièrement de Sept-Fons. Le livre nous apprend beaucoup sur les us et coutumes qui traversent ces lieux.

A.M.

### *Le mystère de l'Eucharistie*

Sœur Louise-Marie ANTONIOTTI

300 pages, Téqui 2011, 32 €.

Sœur Louise-Marie Antoniotti, moniale dominicaine à Paray-le-Monial, nous donne dans cet ouvrage publié dans la collection Croire et Savoir, un véritable traité théologique de l'Eucharistie dans toute la diversité et la richesse de sa substance telle qu'elle est méditée et vécue par l'Église depuis les origines.

Après avoir traité de la fraction du pain dans les écrits pauliniens, l'auteur présente de manière limpide l'institution de l'Eucharistie à travers les autres récits de Paul, mais aussi de Luc, Marc et Matthieu, montrant comment, tout en se rattachant à des traditions liturgiques différentes, ces récits ont des traits communs qui font penser à une même source issue du milieu araméen. Ces textes sont riches d'une doctrine qui se révèle dans de nombreux actes de la vie de Jésus sans rapport, à première vue, avec l'Eucharistie mais qui tous y ramènent. Ceux sur la vie de saint Jean s'y rattachent aussi directement. Tous expriment à leur manière le rapport profond du sacrifice eucharistique avec l'intelligence de la foi et l'histoire du salut.

Mais l'autre mérite de l'ouvrage est de montrer comment l'examen des textes allant de l'âge apostolique aux Pères apostoliques, aux docteurs médiévaux puis au concile de Trente, manifeste une grande continuité de la doctrine qui ne cesse de s'enrichir sans infidélité ni rupture avec le donné révélé. Dans l'héritage patristique, on découvrira avec profit dans les années 150-200 la description complète par saint Justin de la liturgie eucharistique, de même que les récits de personnages aussi importants qu'Irénée de Lyon, Tertullien, Origène, Hippolyte de Rome, saint Cyprien de Carthage, ou ceux des Pères des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles comme saint Cyrille de Jérusalem, saint Ambroise de Milan, saint Augustin et bien d'autres.

Des développements plus réduits sont consacrés à l'élaboration du dogme de l'Eucharistie entre le IX<sup>e</sup> siècle et le concile de Trente, les chapitres doctrinaux de ce dernier étant analysés avec beaucoup de soin. Plus rapide est la présentation allant du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Il est vrai qu'il n'y a pas eu dans cette période de nouvelles définitions dogmatiques. Et l'auteur de conclure : « La foi a été fidèlement transmise par le magistère ordinaire et les théologiens ont continué de scruter le mystère de l'Eucharistie pour l'approfondir et le présenter de manière toujours mieux adaptée aux générations qui se succèdent ». Comment s'étonner que ce mystère de l'union de Dieu avec l'homme n'en finisse pas de faire parler de lui ?

Pierre Avignon

### Ouvrages reçus à la Fondation

- Benoît XVI, *l'esprit de la musique*, 210 p., Ed. Artège 2011, 22 €.
- Sœur Kinga de la Transfiguration, o.c.d.,  
*Je ne me suis pas dérobée ...* Journal, 235p., Ed. du Carmel 2012, 22 €.  
(Témoignage d'une jeune carmélite hongroise atteinte d'un cancer.).
- Juliette Bordes, *Le visage et le voile ou les Poésies de sainte Thérèse de Lisieux*, 118 p., Ed. du Carmel 2009, 10 €.  
(Poèmes de sainte Thérèse commentés par l'auteur, de spiritualité carmélitaine).
- Du même auteur, *Le Roi s'éveille. Conte spirituel*,  
75 p., Editions Amalthée 2010, 10 €.  
*Douceur. Essai*, 115 p., Editions Amalthée 2011, 13 €.
- Marie-Laurent Huet, o.c.d., « *Cette maison est un ciel* »,  
192 p., Ed. du Carmel 2011, 20 €.



© (DR)

# ANNONCES

**1** Les frères carmes recherchent pour leur fondation de Kaolack, au Sénégal, petites et grandes cloches : les petites, destinées à la vie quotidienne du couvent, peuvent mesurer à peu près 70cm x 50cm ; les grandes seront utilisées pour l'église qui n'a pas encore vu le jour et seront de taille moyenne. Le transport sera assuré par la Procure des Missions de Montpellier.  
Contacter le frère Armand  
de l'Incarnation ocd  
Procure des Missions  
10 bis rue Moquin-Tandon  
34090 Montpellier  
*Tél. : 05 62 47 33 84*





# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2012

Ordinaire : **20 €**  
Soutien : **30 €**  
Le numéro : **5 €**

Dans la mesure du possible,  
veuillez régler votre abonnement  
en début d'année civile.

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).



Communauté religieuse . . . . .

Nom . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Adresse courriel : . . . . .

Téléphone : . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi Informatique et Libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant, en écrivant à  
la Fondation.







+  
nada te turbe  
nada te espante  
todo se pasa  
dios no le muda  
la paciencia  
todo lo alcanza  
quien a dios tiene  
nada le falta  
solo dios basta  
teresa de jesu

Que rien ne te trouble,  
Que rien ne t'épouvante,  
Tout passe.

Dieu ne change pas.  
La patience obtient Tout.  
Celui qui possède Dieu  
ne manque de rien.  
Dieu seul suffit.

teresa de jesu